

***Avenant à la convention n°2017-184 R de mécénat passée pour la
Poste aux chevaux entre la Demeure Historique et la
Société Civile Immobilière La Poste aux chevaux , propriétaire***

Le présent avenant concerne la convention de mécénat n°2017-184 R signée le 23 octobre 2017.

Il est passé entre :

+ la Demeure Historique, association reconnue d'utilité publique, domiciliée 57 quai de la Tournelle, Paris Vème, agréée le 8 juillet 2008 puis le 13 juillet 2016 par le ministre chargé du Budget en application du 2 bis de l'article 200 et du f du 1 de l'article 238 bis du Code Général des Impôts, représentée par Armelle Verjat, Déléguée générale, dûment habilité par le Conseil d'Administration, dénommée ci-après « la Demeure Historique » ;

+ Madame Anne de Logivière, usufruitière du monument, domiciliée 16 rue du Cygne, 37000 Tours ;

+ La Société Civile Immobilière de la Poste aux chevaux, nu-propiétaire du monument, dont le siège se trouve sis 25-27, Départementale 910, 86220 Les Ormes, représentée par sa gérante Anne de Logivière ;

+ Les associés de cette société civile, dont la liste est la suivante :

- Madame Anne de Logivière, 16 rue du Cygne, 37000 Tours, gérante : 12 %
- Monsieur Philippe de Logivière, 16 rue du Cygne, 37000 Tours : 1 %
- Madame Christine Lecerf, 14 avenue Talamon 92370 Chaville : 29 %
- Madame Isabelle de Crécy, 6 rue Beauséjour 92150 Suresnes : 29 %
- Madame Laurence de Logivière, 19 rue du Calvaire 92210 Saint-Cloud : 29 % ;

Dénommés ci-après « les Propriétaires ».

Article 1 : Les propriétaires de la Poste aux chevaux, sis 25-27, Départementale 910, 86220 Les Ormes, déclarent sous leur responsabilité que l'aile sud et le bassin central du monument faisant l'objet du présent avenant et des travaux prévus dans le cadre de la convention n°2017-184 R, sont protégés au titre des monuments historiques.

Article 2 : Les annexes 1, 2 et 3 de la convention n°2017-184 R signée le 23 octobre 2017 sont complétées par les annexes 1, 2 et 3 du présent avenant.

Article 3 : Les Propriétaires s'engagent à lancer les travaux dès que deux conditions auront été remplies : l'obtention d'un financement par les subventions publiques et les dons de mécénat de 60 % pour chaque phase des travaux ; les Propriétaires restent néanmoins libres de commencer les travaux dans l'hypothèse où ce taux n'est pas atteint, à charge pour eux de trouver les financements complémentaires nécessaires ; l'obtention du permis de construire ou de l'autorisation de travaux.

Fait à Paris, le 30 novembre 2020

Signatures :

Armelle Verjat
Déléguée générale
de la Demeure Historique

Anne de Logivière
Associée et usufruitière

Philippe de Logivière
Associé

Christine Lecerf
Associée

Isabelle de Crécy
Associée

Laurence de Logivière
Associée

Annexe 1 : Programme de travaux

Le programme de travaux porte sur la restauration de l'aile sud du monument :

- la restauration et la consolidation du pavillon central ;
- la restauration du rez-de-chaussée de la partie est avec aménagement de salles d'exposition au rez-de-chaussée et installation d'un escalier menant au premier étage ;
- la restauration des couvertures et des travaux de stabilisation de la partie ouest.

Il contient également une tranche optionnelle de travaux de restauration du bassin central, dit pédiluve.

OPÉRATION 1 : RESTAURATION DE L'AILE SUD

Lot 1 : Restauration et consolidation du pavillon central	Montant HT
Maçonnerie – Pierre de taille	105 000.00 €
Charpente	25 000.00 €
Couverture	40 000.00 €
Menuiserie	10 000.00 €
Total HT	180 000.00 €

Lot 2 : Restauration de la partie est du rez-de-chaussée	Montant HT
Maçonnerie	55 000.00 €
Charpente	10 000.00 €
Menuiserie <i>dont pose d'un escalier</i>	20 000.00 €
Électricité et plomberie	20 000.00 €
Total HT	105 000.00 €

Lot 3 : Couverture de la partie ouest	Montant HT
Maçonnerie <i>Travaux de stabilisation</i>	15 000.00 €
Couverture	60 000.00 €
Menuiserie	5 000.00 €
Aléas	5 000.00 €
Total HT	85 000.00 €

Montant HT Lots n°1 à 3	370 000.00 €
Honoraires de maîtrise d'œuvre (12%)	44 400.00 €
TVA (10 %)	41 440.00 €
Total TTC - Opération 1	455 840.00 €

OPÉRATION 2 : RESTAURATION DU BASSIN CENTRAL

Lot 4 – tranche optionnelle : restauration du bassin central dit pédiluve	Montant HT
Étude préliminaire	4 500.00 €
Maçonnerie	35 000.00 €
Restauration des réseaux d'eaux pluviales	10 000.00 €
Systèmes hydraulique et électrique d'alimentation du bassin	5 000.00 €

Total HT Lot n°4	54 500.00 €
Honoraires de maîtrise d'œuvre (15%)	8 175.00 €

TVA (20 %)	12 535.00 €
Total TTC - Opération 2	75 210.00 €

Annexe 2 : Plan de financement

Opération 1 : Restauration de l'aile sud

Financement	Pourcentage	Montant
Autofinancement	40 %	182 336.00 €
Mécénat	25 %	113 960.00 €
Subvention DRAC/Région	35 %	159 544.00 €
Total	100%	455 840.00 €

Opération 2 : Restauration du bassin central

Financement	Pourcentage	Montant
Autofinancement	40 %	30 084.00 €
Mécénat	25 %	18 802.50 €
Subvention DRAC/Région	35 %	26 323.50 €
Total	100%	75 210.00 €

Annexe 3

▪ **Entreprise réalisant les travaux :**

En cours.

Mathieu JULIEN, Architecte du patrimoine - 14 rue Richelieu - 37000 Tours

▪ **Échéancier des travaux :**

Début des travaux en décembre 2020

▪ **Calendrier prévisionnel de leur paiement :**

Au fur et à mesure des travaux.

Signature :

Anne de Logivière
Associée et usufruitière

Philippe de Logivière
Associé

Christine Lecerf
Associée

Isabelle de Crécy
Associée

Laurence de Logivière
Associée